

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

COMMUNE DE LA VOULTE SUR RHONE

DEPARTEMENT DE  
L'ARDECHE

**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

ARRONDISSEMENT  
DE PRIVAS

**Le Mardi 24 Septembre 2024 à 18h30,**

Le Conseil Municipal de la Commune de LA VOULTE-SUR-RHONE s'est réuni en salle du Conseil Municipal sur convocation et sous la présidence de Bernard BROTTES, Maire.

**Session  
extraordinaire  
Du  
24/09/2024**

Etaient présents : Bernard BROTTES, Sylvie ANDRE-COSTE, Jérôme LEBRAT, Pierre FUZIER, Bernard PICCOTTI, Nadine CHAIX-IMBERTECHE, Lucien RIVAT, Martine BOULON, Jacques VOLLE, Christine PASTURAL, Didier VENTUROLI, Sandrine MEJEAN, Rachel KLEIN, Thierry SEILER, Éric PAQUERIAUD, Sébastien LANONE, Alain GAS, Sébastien WALTERSKI, Hélène LACROIX, Martine VABRES, Jimmy VERDOT, Christel DUVERNOIS, Stanislas ANTHERION

Date de convocation :  
18/09/2024

Date d'affichage :  
18/09/2024

Absent (s) excusé (s) :  
Aurélie ANTHERION a donné procuration à Stanislas ANTHERION  
Cynthia HOARAU a donné procuration à Christel DUVERNOIS  
Manon REYNE  
Blandine PUAUX

Nombre de  
conseillers :

En exercice : 27  
Présents : 23  
Procurations : 2  
Votants : 25

Martine BOULON a été désignée secrétaire de séance.  
Le quorum est atteint, l'instance peut valablement délibérer.

\*\*\*

Après l'appel nominatif des membres du conseil municipal, le Maire ouvre la séance à 18h30.

Mme Martine Boulon est désignée comme secrétaire de séance.

Mr le Maire informe le conseil municipal que Mme Blandine Puaux est installée au sein du conseil municipal suite à la démission de Mme Géraldine Roux.

Mr le Maire présente le directeur, Mr Daniel Suszwalak, qui remplace la directrice générale des services absente le temps de son congé maternité.

Arrivée de Mme Hélène Lacroix à 18h32.

Mr le Maire procède à la lecture de son discours d'introduction :

*« Nous sommes réunis ce soir pour deux sessions du conseil municipal.*

*Une session extraordinaire, par laquelle nous démarrerons, qui sera immédiatement suivie d'une session ordinaire, dans laquelle nous traiterons des dossiers plus classiques de gestion de la commune.*

*Nous démarrons donc par le conseil municipal extraordinaire. Celui-ci a été demandé par un groupe d'élus, par courrier reçu le 2 septembre 2024.*

*Je précise immédiatement plusieurs choses :*

➤ *Ce courrier a été signé par 11 élus, groupe réduit à 9 après 2 rétractations écrites. Même si ce nombre avait été plus petit, j'aurais de toutes façons fait droit à la demande de convocation, car je ne compte pas me soustraire à l'examen d'une situation de gouvernance aussi tendue*

➤ *Un conseil municipal ordinaire avait déjà été fixé pour cette date du 24 septembre. Ce conseil ordinaire aurait pu suffire à l'étude des points qui ont été soulevés par courrier. Toutefois, j'ai tenu à donner un caractère exceptionnel à ces questions, afin de bien les différencier de la gestion courante de la commune. C'était d'ailleurs aussi la demande exprimée par ces 9 élus*

➤ *Le Maire étant maître de l'ordre du jour des points soumis à délibération, rien ne m'obligeait à inscrire les délibérations demandées, en tous cas pas sous cette forme. Toutefois, et afin qu'il n'y ait aucune ambiguïté dans la réponse apportée à ces demandes, l'ordre du jour du conseil extraordinaire reprend mot pour mot les termes et propositions du courrier qui m'a été adressé. Aussi, lorsque nous passerons au vote, vous aurez trois possibilités de vote :*

- *« POUR le retrait des délégations consenties au Maire lors du conseil municipal du 26 mai 2020 » (première délibération) et « POUR le retrait de la délégation consentie au Maire lors du conseil municipal du 15 septembre 2022 » (deuxième délibération)*

- *ou alors « CONTRE le retrait des délégations consenties au Maire lors du conseil municipal du 26 mai 2020 » (première délibération) et « CONTRE le retrait de la délégation consentie au Maire lors du conseil municipal du 15 septembre 2022 » (deuxième délibération)*

- *ou enfin « ABSTENTION ».*

*Je vous demande d'être bien attentif à la rédaction, et donc au sens de votre vote.*

*Comme nous avons encore un conseil municipal ordinaire très chargé à la suite, avec 21 points à l'ordre du jour dont deux votes à bulletin secret, il convient de circonscrire le temps de nos débats.*

*Tout d'abord, les deux points à l'ordre du jour étant largement connexes, le débat sera commun et seul le vote sera distinct.*

*Ensuite, en application de l'article 20 du règlement intérieur, je laisserai 5 minutes d'intervention à un représentant de chaque groupe pour s'exprimer sur les deux délibérations en même temps.*

*Le premier groupe sera celui des élus demandeurs de la séance extraordinaire, je vous remercie de désigner un représentant.*

*Le deuxième groupe sera celui de l'opposition municipale, si vous souhaitez intervenir bien entendu.*

*Le troisième groupe sera celui de la majorité municipale (en-dehors des demandeurs représentés dans le premier groupe). Son représentant sera Sylvie André-Coste.*

*Après ces 15 minutes totales d'intervention, nous passerons aux votes. Je vous remercie donc d'être synthétiques, en plus de la modération qui sied à ce type de réunion. »*

Mme Klein s'oppose à ce qu'un seul représentant des groupes prenne la parole car elle estime que chaque élu a des choses à dire et souhaite être entendue. Elle estime que chaque élu a le droit de s'exprimer et d'expliquer ses motivations.

Mr le Maire lui répond qu'il a expliqué le déroulé du conseil municipal extraordinaire et que les élus ont déjà eu l'occasion de s'exprimer largement au travers de la presse.

Mr Walterski et Mme Lacroix estiment que c'est un déni de démocratie.

Mr Lebrat procède à la lecture d'un communiqué :

*« Bonjour à tous,*

*Avant de vous énoncer les raisons qui m'ont poussé à demander le retrait de délégations au Maire, je vous annonce ma démission du poste d'adjoint au Maire car les conditions ne sont plus réunies pour travailler dans l'intérêt des vouldains, le Maire passant plus de temps à calculer, manœuvrer pour sauver son poste, plutôt que de se préoccuper de La Voulte.*

*J'ai apprécié travailler avec vous malgré les difficultés rencontrées par le manque de transparence, mais n'en déplaise au Maire, c'était à lui de vous informer des avancements.*

*Nous sommes ici réunis ce soir pour aborder la question du retrait ou non des délégations consenties au Maire lors de l'élection de 2020.*

*Mais quelque soit le résultat du vote, personne n'en sortira gagnant, car en arriver là est le constat d'un échec collectif retentissant de cette mandature, le maire n'ayant jamais pris son rôle de leader avec une colonne vertébrale fiable. Nous les élus, n'ayant pas réussi à corriger les dérives.*

*Il n'y a pas de capitaine dans ce bateau, et lorsqu'il se prend pour le capitaine, il se targue de boucher les trous dans la cale alors que ces mêmes trous sont pour la plupart dus à sa négligence voire pour certains créés par lui-même. Alors après, il peut effectivement dire qu'il passe son temps à combler les trous, mais plus personne n'est dupe.*

*Comment laisser toutes ces délégations au maire alors que lui-même s'octroie aujourd'hui :*

- La sécurité*
- Le sport*
- Le patrimoine*
- La culture*
- L'administration*
- La communication*
- Et maintenant le suivi des projets...*

*Le maire se pose en victime d'être empêché par les élus, mais je vous rappelle que de nombreux dossiers sont bloqués ou avortés par lui-même :*

- Concernant la réhabilitation du centre de moyens de l'ancienne caisse d'épargne en bureaux dédiés aux services à la personne, nous avons ici même voté mandat au maire pour lancer les études, ce qui a été fait et financé avec le SDEA, mais le Maire ne vous a jamais proposé à l'ordre du jour du conseil municipal de poursuivre le projet. Dont acte.*
- Concernant la volonté de l'école Jeanne d'Arc de déménager et de trouver un terrain disponible, nous avons fait au diocèse une proposition en bordure du parc Baboin, dans le prolongement du centre de moyens, tout à fait compatible avec le futur parc urbain, mais le Maire n'a pas trouvé mieux que de s'inquiéter de la construction de la voirie de quelques dizaines de mètres plutôt que d'étudier avec bienveillance le projet afin que cette école ne quitte pas la commune de La Voulte. J'espère que le bon sens l'emportera afin de travailler avec le diocèse qui est très demandeur concernant ce projet.*

- Concernant la future friche Pierre Rabhi, je ne m'étendrais pas dessus. Vous avez eu une communication de ma part la semaine dernière, 26 logements sont en jeu mais je vous alerte encore une fois sur le fait que l'opérateur est à quelques encablures de se retirer du projet. Dont acte.
- Concernant la promesse de campagne de réaliser un pétanquodrome, une étude a été lancée auprès du SDEA afin d'évaluer les solutions techniques et le coût d'une telle opération. Cette étude a été remise au Maire, il ne vous l'a jamais présenté au conseil municipal pour poursuivre le projet. Dont acte
- Concernant le bâtiment de l'office du tourisme, en début de mandat, nous avons travaillé le projet d'une réhabilitation complète avec pour ambition, un bâtiment exemplaire au niveau énergétique, nous avons fait travailler le cabinet d'architectes CARILLO sur le projet, il ne vous a jamais été proposé au conseil municipal de vous prononcer pour la poursuite du projet. Dont acte.
- Concernant la réhabilitation du parc Baboin, un devis a été fait par un cabinet spécialisé pour étudier le champ des possibles, devis réalisé en juillet 2023 et bloqué par la direction générale pendant des mois, la commande a seulement été passée en février 2024. Ne me demandez pas pourquoi il faut huit mois pour passer une commande, et j'apprends ces jours que l'étude serait suspendue. Dont acte.
- Concernant les nombreux audits que nous avons financé depuis le début du mandat : première étude du château, audit organisationnel, audit financier, il n'a jamais été présenté au conseil municipal quelque évolution ou action en découlant afin de suivre les préconisations de ces audits. Dont acte.
- Concernant la rénovation énergétique des bâtiments, le conseil municipal a voté en février 2022 une délibération donnant mandat au Maire pour auditer les bâtiments avec le concours du SDE 07, nous sommes en septembre 2024, soit deux ans et demi, après l'accord par le conseil municipal, nous n'avons toujours pas les audits complets pour faire une programmation de rénovation énergétique digne de ce nom, alors que la loi nous y oblige et que les fonds verts ne seront pas éternels. Dont acte.
- Concernant la MJC, nous subventionnons cette association à hauteur de 270 000 € par an, cela fait plus de deux ans que le directeur demande une convention d'objectifs afin que la mairie puisse donner clairement ses désirs, ils sont toujours dans l'attente de notre positionnement. Dont acte.
- Concernant les demandes de subvention auprès de l'État, nous avons à plusieurs reprises, déposé des dossiers, puis retiré les dossiers, nous perdons toute crédibilité au niveau des institutions capables de cofinancer les projets de la mairie.

Pis encore, la région s'était engagée à nous subventionner à hauteur de 900 000 € pour l'achat et réhabilitation des bâtiments MAREL, nous n'avons pas touché un centime, faute de dossier déposé dans les temps et en cohérence avec la réalité de l'évolution du projet.

Enfin, concernant ma délégation à l'administration, retirée en catimini début août, lorsque j'étais encore en exercice, je n'ai pu qu'assister, impuissant, aux dérives du maire :

- Lorsqu'il a donné un logement communal à son ex-compagne, sans loyer, contrairement à ce qu'il a pu énoncer ici même devant l'assemblée. Nous n'étions pas d'accord avec ce mélange de genre qui pourrait être condamnable juridiquement. Pis encore il s'était porté garant du paiement des charges... non seulement il n'a pas respecté son engagement, mais il a envoyé son ex-compagne au tribunal judiciaire, elle comparaitra ce jeudi 26 septembre à Privas.

- *Il en est de même pour l'utilisation et l'appropriation du véhicule de la Mairie dont nous parlerons dans le conseil municipal d'après, voilà des années que je demandais à ce qu'il se mette en conformité avec la loi, visiblement, c'est quand les affaires sont brûlantes que Monsieur le Maire réagit.*

*Le Maire nous a entraîné par un chantage affectif, via l'amitié, qu'il dit vous porter et me porter, mais sommes-nous là par amitié ou sommes-nous là pour travailler pour La Voulte ? Et le fait que j'ai assumé de travailler pour La Voulte par devant l'amitié m'amène à un devoir de vérité. Pour ma part je ne resterai fidèle qu'aux Voultais et non à une caste qui s'accroche à son siège. Je vous invite à en faire de même afin de pouvoir rendre compte avec dignité aux Voultais de vos actions.*

*Certains d'entre vous n'ont que le mot de loyauté à la bouche, mais est-ce que la loyauté comporte aussi de couvrir des erreurs manifestes dont certaines sont condamnables juridiquement ? Est-ce que la loyauté n'est pas plutôt d'avoir le courage de dire notre vérité ?*

*En conclusion, j'ai le sentiment d'avoir fait mon devoir d'élu en vous alertant sur les dangers encourus par la commune. Pourrez-vous en dire autant de par votre vote ? »*

Mme Chaix-Imbertèche souhaite intervenir.

Mr Piccotti rappelle que les 5 minutes accordées sont écoulées.

Mme Chaix-Imbertèche réitère sa demande et estime qu'elle a le droit de s'exprimer.

Mr le Maire lui rappelle que c'est lui le président de séance et qu'il a donné la parole à Mme Vabres.

Mme Vabres n'est pas en accord avec cette façon de faire, elle estime que le conseil municipal est une assemblée délibérante et n'est pas une dictature.

Mme Vabres procède à la lecture d'un communiqué :

*« Avant de procéder au vote des délibérations, nous tenons à nous exprimer pour préciser plusieurs points. Nous constatons actuellement trois groupes dans le conseil municipal : le maire et ses soutiens, les dissidents de la majorité, et nous, l'opposition.*

*Nous avons appris par voie de presse que deux personnes de notre groupe étaient soutiens de Monsieur le Maire. Quand sont-elles devenues loyales à Monsieur le Maire ? À quelle date se sont-elles engagées avec lui pour un projet collectif ? Nous tenons à indiquer que nous ne les reconnaissons plus dans notre groupe d'opposition.*

*En ce qui concerne le retrait des délégations, nous n'avons jamais été inclus dans le cheminement des dossiers. Nous avons dû saisir les instances – préfecture, Cada, tribunal administratif – pour obtenir les informations dues à notre statut, et ce, à plusieurs reprises depuis 4 ans.*

*Au début du mandat, nous avons intégré diverses commissions afin de travailler pour la commune et les Voultais en toute transparence. Nous avons cependant constaté que l'équipe de la majorité n'allait pas dans ce sens, et progressivement, nous n'avons plus été invités qu'aux commissions obligatoires.*

*Nous ne pouvons pas faire confiance à Monsieur le Maire pour décider de l'avenir de la commune sans passer par le conseil municipal. La situation que nous vivons depuis plusieurs semaines nous conforte dans cette position. C'est la raison pour laquelle nous voterons pour le retrait des délégations. »*

Mme Vabres précise que son intervention n'ayant pas duré 5 minutes, elle décide d'elle-même de donner la parole à Mme Chaix-Imbertèche.

Mme Chaix-Imbertèche procède à la lecture d'un communiqué :

*« Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les vouldains,  
Je souhaite expliquer pourquoi une telle démarche. Je me suis engagée en 2014 à la demande d'un ami très cher pour essayer de servir les vouldains afin que cette ville que j'aime tant retrouve une sérénité et un dynamisme économique.*

*Travailler en équipe en toute confiance, en toute transparence, démocratiquement sont les valeurs qui m'ont été inculquées. Tout cela a été possible, chacun amenant ses idées, où l'on pouvait discuter dans le respect et avancer dans nos missions pour le bien-être de La Voulte. Je vous ai fait confiance, je vous ai défendu de nombreuses fois quand je faisais partie de votre équipe et cela me semblait normal.*

*Mais aujourd'hui malheureusement vu le nombre de dérives et le non-respect des lois cela m'est devenu impossible. Il n'y a plus de confiance, plus de transparence, plus de respect, plus de loyauté.*

*Les décisions prises démocratiquement ne sont plus du tout respectées. De plus, elles sont bafouées.*

*Il n'y a plus de respect vis-à-vis des élus. Les dossiers n'avancent plus par manque de compétence et par négligence car nous n'avons plus aucune ligne de conduite.*

*Je ne peux plus accepter que les fautes soient toujours reportées sur les autres, les services, les élus, l'Etat, les logiciens... j'en passe et des meilleures.*

*C'est tellement simple de ne pas assumer ses défaillances et de ne jamais se remettre en question.*

*Tout n'est que mensonge, manipulation, hypocrisie, remarques blessantes que l'on pourrait assimiler à des insultes, voilà ce qu'est devenu ce mandat.*

*Diviser pour mieux régner est devenu votre devise en manipulant psychologiquement les gens.*

*Notre ville se meure, ne le voyez-vous pas ?*

*La mairie est un navire sans capitaine qui coule doucement mais sûrement et cela anéantit notre commune sans considération pour ses habitants.*

*Il n'y a plus beaucoup de projets et il y en aura de moins en moins par manque de compétence et manque de rigueur, ils sont abandonnés par nos partenaires.*

*Cela ne correspond plus à mes valeurs et mes idées, j'ai honte de faire partie de cette mascarade.*

*L'intérêt des vouldains n'est plus la priorité de Mr le Maire.*

*Aujourd'hui nous dénonçons tous ces dysfonctionnements sur des éléments factuels.*

*Qu'est devenu le mandat de bâtisseur que l'on avait fait miroiter aux vouldains ?*

*Comment peut-on encore fermer les yeux et croire en cette mairie ?*

*Pouvez-vous en votre âme et conscience participer à cette déchéance ?*

*Voici un petit exemple du mauvais fonctionnement de notre commune : en début d'année nous avons décidé que les manifestations mairie devaient être réparties entre toutes les associations pour la tenue des buvettes et non pas à une seule. C'est une question d'équité et cela est démocratique.*

*Le bureau élargi des élus a voté ce projet à l'unanimité. Le bureau des adjoints également.*

*Un courrier a été envoyé à toutes les associations, qui ont choisi celles qui les intéressaient.*

*Lors de la rencontre avec lesdites associations, Mr le Maire est revenu sur ses paroles, c'est son mode de fonctionnement.*

*Devant toutes ces personnes, nous avons donné un piètre spectacle de notre fonctionnement.*

*Tout ça pour un poulet-frites devenant payant et validé par les élus. La honte suprême.*

*Mr le Maire a osé dire « puisque c'est comme ça je payerai un poulet-frites de ma poche ». Et bien oui, vous vous prenez pour le roi qui paye à manger à ses gueux ?*

*Vous avez pu le constater, Mr le Maire a brillé par son absence lors de ces manifestations alors qu'elles ont toutes été une réussite. Les associations ont signifié qu'elles resigneraient sans problème pour l'année prochaine.*

*Croyez-vous qu'il n'y ait pas de dossier plus important à gérer pour le développement de notre commune ? Même si bien entendu les animations en font partie.*

*Les dossiers importants dorment dans les services par manque de rigueur. Il n'y a plus de patron et aucun projet ne voit le jour.*

*Est-ce qu'un poulet-frites ou une sardinade peuvent permettre de dire que tout va bien dans la commune ?*

*Cautionnez-vous ce fonctionnement ? Acceptez-vous de voir mourir votre ville à petit feu ?*

*Je me donne quelques jours pour vous donner ma démission de ma délégation. »*

Mr Rivat dit qu'il donnera également sa démission avant le 1<sup>er</sup> du mois prochain, il précise que cela donnera de la place pour d'autres adjoints.

Mr Fuzier précise qu'il souffre énormément et est très fatigué de cette situation qu'il qualifie de mascarade. Il précise qu'il terminera les projets pour lesquels il s'est engagé et à la fin de l'année il présentera sa démission. Il souhaite plus de vérité. Il estime qu'au lieu de se critiquer, il faut faire des projets. Mr Fuzier annonce au conseil municipal qu'il pense s'abstenir lors des votes.

Mme Vabres demande à Mr le Maire si les autres élus auront quand même le droit de s'exprimer pour respecter l'équité et de ne pas faire de discrimination.

Mme Lacroix estime que toutes les personnes qui ont signé cette lettre ont le droit de s'exprimer.

Mr le Maire reprecise qu'il a expliqué le déroulé du conseil municipal extraordinaire et que les élus ont déjà eu l'occasion de s'exprimer à travers la presse.

Mme Lacroix précise qu'il y a des personnes qui s'exprime aussi via Facebook.

Mr Walterski s'adresse à Mr Fuzier en lui disant que comme il peut le constater, les élus souhaitent dire la vérité mais on les en empêche.

Mme Klein se demande si cela est normal de ne pas pouvoir s'exprimer.

Mme Chaix-Imbertèche rappelle que c'est le principe de la démocratie.

Mme André-Coste procède à la lecture d'un communiqué :

*« Voultaines, Voulains,*



*Monsieur le Maire,*

*Nous tenons, par la présente, à affirmer notre total soutien au Maire dans ces moments difficiles de l'exercice de son mandat. Nous nous sommes engagés à ses côtés autour d'un projet collectif et partagé, et nous entendons renouveler tout notre confiance et notre loyauté pour la réalisation des projets à venir.*

*Nous ne reviendrons pas sur les épisodes survenus ces derniers mois qui salissent l'image de notre ville au travers d'articles de presse plus ou moins corrects. Nous préférons agir au service des habitants pour répondre à la mission qui nous a été confiée par les électeurs.*

*Nous sommes conscients que des erreurs ont pu être faites, mais, en tout état de cause, nous tenons à vous acter, M. le Maire, notre confiance renouvelée, afin de terminer sereinement l'exercice de ce mandat. Et demandons à ce que l'acharnement envers lui cesse pour son bien et celui des vouldaines et des vouldains.*

*Nous vous remercions en retour de la confiance que vous avez à notre égard.*

*Dans l'attente de jours meilleurs, nous vous souhaitons la réussite pour cette fin de mandat. »*

Mr le Maire précise qu'il aurait beaucoup de choses à répondre mais qu'il va lui-même respecter le temps de parole et précise simplement que si le bateau a des trous, il admet en avoir creusé quelques-uns mais il y en a beaucoup qui ont foré à côté de lui, mais qui se cachent derrière un petit groupe pour faire du dénigrement systématique. Il ne déplore qu'aucun élu ne soit venu s'adresser à lui en face pour discuter des désaccords.

Mr le Maire rappelle aussi que si des projets n'ont pas abouti c'est aussi parce que les services ont de nombreuses fois été empêchés, des bâtons dans les roues systématiques pour les mettre en difficulté. Il rappelle que des appels ont eu lieu de la part d'élus vers la responsable de la commande publique pour l'interdire de communiquer avec la directrice générale des services sur des dossiers.

Les élus souhaitent des noms. Mr le Maire leur répond qu'ils savent très bien de qui il s'agit et que parmi les 9 élus qui ont signé le courrier de demande d'un conseil extraordinaire, aucun n'est tout blanc sur les bâtons dans les roues qui ont été mis aux services pour ne pas faire avancer les projets. Mr le Maire ne souhaite plus continuer le mandat avec eux.

Mr le Maire souhaite passer au vote.

Mme Klein intervient et présente également sa démission.

Mme Lacroix n'est pas d'accord avec Mr le Maire et estime que ce qu'il vient de dire est faux. Elle expose une altercation qu'ils ont eu dans le passé, où Mr le Maire lui avait dit qu'elle n'avait aucun droit et que lui en tant que Maire avait tous les droits.

Mr le Maire lui répond qu'elle extrapole ses propos et lui rappelle que lorsque lui il se promène dans les rues du château, personne ne lui jette des seaux d'eau sur la tête contrairement à elle et ce à cause de sa méchanceté. Mr le Maire lui précise que si sa délégation lui a été retirée, c'est aussi à cause des nombreux courriers de plainte qu'il recevait à son sujet.

Mr le Maire demande une suspension de séance. La suspension n'étant pas demandée par un tiers des membres du conseil municipal, la séance se poursuit.

A la demande du maire, le directeur explique les modalités de vote.

Mme Vabres demande des précisions quant aux procurations car il semblerait qu'une personne absente qui a donné 3 fois sa procuration à la même personne ne pourrait plus le faire, et donc la personne bénéficiaire de la procuration ne pourrait donc pas voter 2 fois.



Il est précisé que cela n'est pas mentionné dans le règlement intérieur du conseil municipal et qu'il n'y a pas de texte juridique qui pourrait mentionner cette règle. Il est précisé que l'article L2121-20 du CGCT explique qu'il est interdit de formuler une seule et même procuration pour 3 conseils municipaux successifs. Si la procuration est refaite à chaque séance, elle est valable.

Mr Antherion propose de faire une suspension de séance le temps de faire les vérifications nécessaires.

Mr le Maire demande une suspension de séance. A la demande d'un tiers des membres du conseil municipal, la séance est suspendue pour cinq minutes.

La séance reprend.

Après vérification, il est confirmé que l'article L2121-20 du CGCT explique qu'il est interdit de formuler une seule et même procuration pour 3 conseils municipaux successifs. Si la procuration est refaite à chaque séance, elle est valable.

Mr Lebrat demande si la personne nouvellement installée suite à la démission d'un autre élu n'a pas l'obligation d'être présente à son premier conseil municipal avant de pouvoir donner procuration.

Devant ce cas de figure posé, aucune solution juridique évidente ne peut être apportée pendant la séance. Afin de ne pas altérer les futurs votes, il est convenu par le conseil de ne pas prendre en compte la procuration donnée par Mme Puaux à Mme Boulon.

#### **1. Retrait des délégations consenties au Maire lors du conseil municipal du 26 mai 2020**

A la demande d'un tiers des membres du conseil municipal, le vote est effectué à bulletin secret.

Mme André-Coste procède à l'appel nominatif des membres.

Entendu l'exposé, à 15 votes contre et 10 votes pour, la proposition de retrait des délégations consenties au Maire lors du conseil municipal du 26 mai 2020 est rejetée.

#### **2. Retrait de la délégation consentie au Maire lors du conseil municipal du 15 septembre 2022**

A la demande d'un tiers des membres du conseil municipal, le vote est effectué à bulletin secret.

Mme André-Coste procède à l'appel nominatif des membres.

Entendu l'exposé, à 15 votes contre et 10 votes pour, la proposition de retrait de la délégation consentie au Maire lors du conseil municipal du 15 septembre 2022 est rejetée.

Avant de clôturer la séance extraordinaire, Mr le Maire tient à remercier tous les participants et à remercier les élus pour leur confiance. Il précise que si le vote avait eu une autre issue, il serait parti. Il tient à rappeler qu'il a toujours œuvré pour les vouldains et qu'il continuera ainsi jusqu'à la fin de son mandat. Mr le Maire précise qu'il a bien noté les démissions de leurs postes de certains adjoints et d'élue déléguée, et que de toutes façons cela n'aurait pas été autrement, puisque lui-même aurait proposé le retrait des fonctions d'adjoints au conseil municipal suivant, après un retrait initial de leurs délégations.

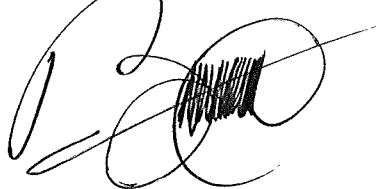
Mr le Maire précise qu'il est très déçu d'en être arrivé là.

\*\*\*

**Clôture de séance à 19h54**

\*\*\*

Le Maire,  
Mr Bernard BROTTES

A stylized handwritten signature in black ink, featuring a large loop on the left and a dense, scribbled area on the right.

La secrétaire de séance,  
Mme Martine BOULON

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes.